



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE CFDT - FGAAC DU 04 décembre 2008

Participants : M ^{me} DOLLARD M. CHATELLIER	Directrice d'Etablissement Responsable Production
Pour la FGAAC :	M. BOUILLET M. JUGE
Pour la CFDT :	M. BERNARD M. GUERRET

Les délégations CFDT – FGAAC sont reçues dans le cadre d'une demande d'audience déposée le 19 novembre 2008 pour les motifs suivants :

- Charge de travail des différents roulements de l'Et BFC.
- Effectifs dans les deux UPT conduite de notre région, formations envisagées pour combler les départs en retraite.
- Suite du dossier EAS.
- Compétences élargies à l'UP de DIJON VILLE.

Débat

Charge de travail dans les roulements

Le travail dans les groupes roulements est en cours de finalisation sur Dn et CSS - MCH. Sur BN, les groupes de travail ont fonctionné et ont solutionné en partie le problème d'effectif à BN.

Effectif dans les UP T

3 demandes de mutation (internes à l'ET BFC) ont été faites de la part d'ADC de Dijon pour l'UPT de Besançon.

Un travail de GPE est en cours au sujet des écoles TGV de l'UP de Besançon pour 2009. Une décision sera prise avant la fin de l'année 2008 pour l'école du 1^{er} semestre et une réservation est faite pour le second semestre.

Les agents de DOLE susceptibles d'accéder au TGV compte tenu de leur positionnement sur le listing d'accès sont interrogés.

Formation passage TA / TB

Le nombre d'école TA / TB est faible en 2008. Des agents ont attendu longtemps pour pouvoir faire une école TB. Il est souhaitable qu'en 2009 un rattrapage soit fait.

La délégation demande à connaître le nom des agents qui entrent en école TA / TB au mois de décembre 2008 et à faire le point sur les TA Fret de PY.

Un examen de la situation de chaque TA sera fait par l'ET BFC et un point sera également fait avec Perrigny pour 2009.

La délégation souhaite avoir un regard sur ce qui se passe. La Directrice précise que les règles d'accès sont prévues, élaborées conjointement avec les représentants du personnel et qu'il est de l'intérêt de tous de respecter ces règles.

Suite du dossier EAS

La délégation souligne que la procédure liée à l'EAS n'est pas reprise ou tout au moins pas claire dans le MEMENTO. L'inspection du travail n'a pas encore rendu sa décision.

Un travail de formalisation des procédures reste à réaliser pour permettre lorsque le cas se produit, de réaliser les circulations à agent seul sans ambiguïté.

Un groupe de travail sera créé pour travailler ce sujet, dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2009.

La Directrice d'établissement prend la décision **de lever les sanctions** (avertissement) prises à l'encontre des ADC. Elle manifeste ainsi sa volonté de clore le dossier sur le plan technique et de poursuivre dans la voie des améliorations à apporter à ce sujet de façon sereine.

Compétences élargies à l'UPT de DIJON VILLE

L'ET doit se mettre en capacité d'assurer les pointes liées à l'activité voyageurs qu'elle soient TER (week-end) ou VFE (pointes neige).

Une table ronde sera organisée en début d'année 2009 pour définir toutes les modalités. Les craintes exprimées par la délégation sont comprises, il ne serait pas opportun de ne rien faire mais il faut éviter les compétences élargies à l'extrême.

La délégation attire l'attention sur la nécessité de ne pas léser les agents dans les roulements, et de bien tenir compte des roulements qui ont nécessité de l'expérience.

DIRECTION REGIONALE DE DIJON
ETABLISSEMENT TRACTION BOURGOGNE - FRANCHE COMTE
Philippe CAILLOT
Adjoint Responsable Ressources Humaines
6, rue Nicolas BRUAND
25 000 BESANCON
Tél. : 534184 - 03 81 63 41 84-
Fax . 534876 - 03 81 63 48 76



Monsieur Stéphane BUTHOD VILLIEN
UP DIJON

Besançon, le 08 décembre 08

Objet : Sanction

Je vous informe que, conformément à mon engagement pris lors de l'audience du 05 décembre 2008 la sanction (avertissement) relative à l'EAS qui vous a été notifiée le 30 JUILLET 2008 est annulée.

La Directrice d'Etablissement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mireille Dollard', written over a horizontal line.

Mireille DOLLARD

Copie